RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TOULON, le 10/03/2022

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

5 rue Jean Racine CS 40510 83041 TOULON CEDEX 09

Téléphone: 04 94 42 79 30 Télécopie: 04 94 42 79 89 Adresse courriel: greffe.ta-toulon@juradm.fr Greffe ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00 E22000009 / 83

M. le Maire COMMUNE DE LA CROIX VALMER Hôtel de Ville Rue Louis Martin 83420 LA CROIX VALMER

<u>Dossier n°</u>: E22000009 / 83 (à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Elaboration du règlement local de publicité de La Croix-Valmer.

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné Mme Bernadette ANGELI GERARD, Conseillère en gestion du patrimoine dans une banque - En retraite, demeurant Immeuble la Pléiade 174 Avenue Marcel Castie, TOULON (83000) (portable : 06.09.11.50.67) en qualité de commissaire-enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire-enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef, ou par délégation,

M-C Reux

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

10/03/2022

N° E22000009 /83

LE MAGISTRAT EN CHARGE DES ENQUETES PUBLIQUES

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 01/03/2022, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de La Croix-Valmer demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Elaboration du règlement local de publicité;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

Vu la décision par laquelle la Présidente du Tribunal a désigné M. RIFFARD comme magistrat délégué aux enquêtes publiques ;

DECIDE

- ARTICLE 1 : Madame Bernadette ANGELI GERARD est désignée en qualité de commissaire-enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune de La Croix-Valmer et à Madame Bernadette ANGELI GERARD.

Fait à TOULON, le 10/03/2022

Le Magistral désigné.

Denis RIFFARD

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recouvrée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.